

Rencontre sur le stationnement du 4 avril 2025

Cette rencontre avait été demandée suite au constat de pertes de places des stationnement prévues dans les plans des travaux.

Étaient présent-e-s l'élue du quartier, l'élue aux travaux, les responsables techniques des travaux le coordonnateur de territoire et une vingtaine d'habitants.

Dans les rues du village où sont prévus les travaux, seules les places PMR subsistent (une par rue) . Pour le moment sur le reste du village les stationnements restent les mêmes. Rue Jules Guesde seules trois places sont conservées dont une PMR, une pour les livraisons, alors qu'actuellement plus d'une trentaine de véhicules y sont stationnés la nuit.

La question que se posent les habitants concernés est le lieu où ils pourront se garer désormais. La solution proposée par la municipalité est le parking de l'esplanade où les résidents peuvent prendre un abonnement de 150 euros/an ou 125 euros /an par prélèvements. L'abonnement concerne en théorie 2 parkings limitrophes mais contrairement aux résidents du centre-ville les celleneuvois n'ont accès qu'au parking de l'esplanade car il n'existe pas de parking dans un secteur voisin. Il est important de savoir que des abonnements sont possibles à prix réduits pour les personnes ayant des revenus modestes*. Les différents tarifs sont consultables sur l'application Mticket/mon espace client/s'abonner ou auprès de la TAM .

Les habitants proposent des pistes de parking alternatifs : rue de Gignac sur le talus le long de la voie rapide, rue Jules Guesde des parkings appartenant au conseil départemental qui semblent non utilisés. Trois emplacements « TAXI » non utilisés pourraient être récupérés sur l'esplanade. Le parking du cimetière devrait être libéré à la fin des travaux puisqu'il sert actuellement de base de vie pour le chantier de la route de Lodève et du village. Le parking de la maison Gabriela Mistral est également évoqué mais la destination de ce bâtiment est encore imprécise (il posséderait un parking en sous-sol) et sur ce secteur l'énorme immeuble de la rue Favre de Saint Castor qui va prochainement être livré, risque d'augmenter les besoins en stationnements.

L'élue aux travaux s'est engagé à examiner les propositions de habitants pour trouver des alternatives aux pertes de places de stationnement mais aucune réponse précise n'a été donnée lors de cette rencontre ni depuis.

Pour les véhicules électriques cinq places sur l'esplanade vont être équipées de bornes de rechargement mais les véhicules ne pourront pas y rester après leur charge.

Des aménagements de zones dangereuses ont été une nouvelle fois demandés :

- sécurisation du passage de la rue Pierre Carabasse vers la rue de la condamine
- demande de ralentisseurs rue de la condamine et aménagement obligeant le respect du stop.
- demande de ralentisseurs au bas de la rue A, Lenotre .
- demande de ralentisseurs avant le virage de la rue des escarceliers .

Enfin, le système vélo -rue mis en place route de Lodève a été signalé comme non compatible avec cette voie à forte densité de circulation automobile.

Une nouvelle réunion travaux est prévue en juin.